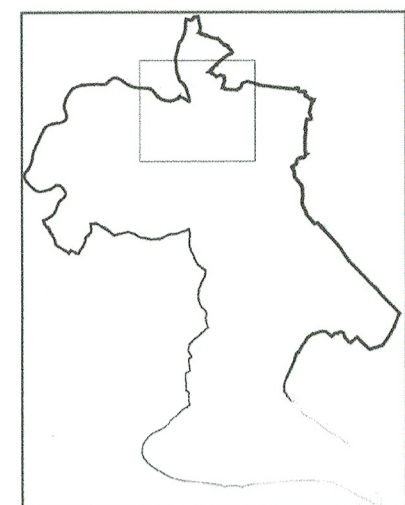


VERSION APPROBATION

## ANNEXES DU PLU



**3-F ZONES D'AMENAGEMENT CONCERTÉ**  
**3F-1**  
Zone d'Aménagement Concerté des Ateliers

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal du Monsieur le Maire d'Arles

POS PUELI LE : 27 JANVIER 1982  
POS APPROUVÉ PAR ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU : 02 MARS 1983  
REVISIONS TOTALES DU : 23 MARS 1987 ET 20 NOVEMBRE 2001  
REVISION PARTIELLE DU : 19 FÉVRIER 1996  
REVISIONS SIMPLIFIÉES DU : 15 DÉCEMBRE 2005 ET 14 FÉVRIER 2008

ECHELLE :  
1 / 750ème

PRÉSCRIPTION DE L'ÉLABORATION DU PLU LE : 20 MARS 2015  
ARRÊTÉ DE L'ÉLABORATION DU PLU LE : 29 JUIN 2016  
ÉTIQUETTE PUBLIQUE DE L'ÉLABORATION DU PLU LE : 31 OCTOBRE 2016 au 2 DÉCEMBRE 2016  
APPROBATION DU PLU LE : 8 MARS 2017

**Zonage du PLU (ZAC des Ateliers)**

- Zonage du PLU (ZAC des Ateliers)
- Emplacement réservé

**Les dispositions de la ZAC des Ateliers**

- Liaison piétonne à conserver
- Liaison piétonne à créer
- Secteur à hauteur autorisée
- Espace public à créer
- Espace public existant

**Les dispositions de mise en valeur des milieux et des sites (Extrait de la Trame Verte et Bleue)**

- Espace Boisé Classé
- Alignement d'arbres à conserver (EV1A)
- Alignement d'arbres à créer (EV1B)
- Continuités végétales à conserver (EV2A)
- Continuités végétales à créer (EV2B)
- Grandes continuités d'espaces ouverts à conserver (EV2C)
- Espaces naturels et espaces verts à conserver (EV3A)
- Espace vert à créer (EV3B)
- Ripisylves à conserver et à renforcer (EV4)
- Zones Humides (Etang / Mare / Bassin d'eau) (ZH)
- Haies et continuités rurales à conserver (Espaces verts modulables) (H1)
- Haies et continuités rurales (Mesure compensatoire) (H2)
- Emplacements réservés aux espaces verts ainsi qu'aux espaces nécessaires aux continuités écologiques à conserver, à restaurer ou à créer

